



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 21149

Texte de la question

M. Thierry Braillard appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement de l'histoire-géographie en classe de terminale scientifique. En effet, les matières de l'histoire et de la géographie sont des matières importantes pour comprendre et apprécier le monde contemporain et enrichir la culture générale de chaque élève. Il lui demande s'il entend rétablir l'enseignement de l'histoire et de la géographie en classe de première et en classe de terminale tout en essayant de ne pas alourdir le volume horaire global des élèves.

Texte de la réponse

La place de l'histoire-géographie en série scientifique, comme dans les autres séries préparant au baccalauréat, est un sujet qui mérite une attention particulière. Le caractère formateur de ces disciplines pour la compréhension du monde contemporain et la préparation des élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens, en font une des composantes majeures de la culture générale dans toutes les séries. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de réintroduire l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires en classe terminale de la série scientifique S. Pour préserver l'équilibre des enseignements dans cette série sur l'ensemble du cycle terminal, l'horaire d'histoire-géographie en classe de première sera également modifié. La nouvelle configuration horaire de l'histoire-géographie en série S est la suivante : 2,5 heures hebdomadaires en classe de première et 2 heures en classe terminale. Elle répond à la volonté de développer une culture générale historique et géographique sans alourdir à l'excès l'horaire global des élèves, tout en préservant l'équilibre entre toutes les séries préparant au baccalauréat. L'application de ces mesures concernera la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et la classe terminale S à compter de la rentrée 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 paru au Journal officiel de la République française du 3 janvier 2013. Les programmes de la série S ont été aménagés pour tenir compte des modifications d'horaires. Ces programmes ont été soumis au Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2012. Ils ont été pris par arrêté du 7 janvier 2013 paru au Journal officiel de la République française du 23 janvier 2013 et ont fait l'objet d'une publication au bulletin officiel de l'éducation nationale n° 8 du 21 février 2013. Les élèves passeront une épreuve obligatoire d'histoire-géographie en fin de terminale à la session 2015 du baccalauréat. La réintroduction d'un enseignement obligatoire d'histoire-géographie en classe terminale de la série scientifique est une reconnaissance majeure de l'importance que le Gouvernement accorde à cette discipline. Cette réintroduction s'est d'ailleurs accompagnée d'un gain horaire de 12,5 % sur l'horaire de l'ensemble du cycle terminal. Il n'est pas envisagé d'aller plus avant, car ce serait oublier que les élèves français ont parmi les emplois du temps les plus chargés de l'OCDE. Avec un horaire de 2 h30 en classe terminale, un élève des série S spécialité Sciences de l'ingénieur pourrait avoir jusqu'à 41 heures de cours par semaine, volume tel qu'il est possible de s'interroger sur sa pertinence pédagogique.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Braillard](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21149

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 2991

Réponse publiée au JO le : [7 mai 2013](#), page 5013